Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_11-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 8 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (15) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Annick DANIEL, Michel ROULLE, André LE CHAPELAIN, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Solenn LE GLOAHEC, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (5) : Ronan LE DELEZIR avait donné pouvoir à Michel LE MENTEC, Catherine CHANTELOT avait donné pouvoir à Annie AUDIC, Hubert DERACHE avait donné pouvoir à Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Yoann GREZEL.

Absents excusés (2) : Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC.

Conseillers en exercice : 22	Présents : 15	Votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-8-11 Création du grade d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur Jean-Loïc BONNEMAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
VU le Code Général de la Fonction publique, notamment son article L313-1,
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_11-DE

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

À la suite du départ, le 1er juillet 2024, d'un agent du service technique titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1re classe, radié des effectifs pour cause de mutation, un agent contractuel a été recruté afin d'assurer la continuité du service. Son contrat à durée déterminée prendra fin le 31 décembre 2025. Il est donc proposé de créer, à compter du 1er janvier 2026, un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet relevant de la catégorie C.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs (Annexe 1) en pièce jointe pour tenir compte de cette création de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer le grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er janvier 2026 ;
- VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants

20 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC